



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Verchères tenue à la salle du Conseil, le **mardi 25 juin 2024** à compter de **16 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Alexandre Bélisle, Maire
Madame Annie Dubeau, Conseillère
Monsieur Dominic Lampron, Conseiller
Monsieur Gilles Lamoureux, Conseiller
Madame Katherine R. L'Heureux, Conseillère
Monsieur Philippe Tremblay, Conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Alexandre Bélisle.

Sont également présents :

Me Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier
Monsieur Maxime Salois, Directeur du service des finances et greffier-trésorier adjoint

Est absente :

Madame Nathalie Fillion, Conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 304 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 8 JUILLET 2024**
3. **SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. **AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et du certificat de publication de la présente session, tous les membres du Conseil ont reçu leur avis de convocation.

2. **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT
DE 4 304 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 8 JUILLET 2024**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Verchères souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 304 000 \$ qui sera réalisé le 8 juillet 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
468-2012	211 200 \$
468-2012	475 400 \$
468-2012	238 100 \$
457-2011	1 121 500 \$
457-2011	1 423 300 \$
414-2008	68 000 \$
421-2008	463 000 \$
422-2008	92 600 \$
424-2008	126 600 \$
593-2024	84 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 468 2012 et 457 2011, la Municipalité de Verchères souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 juillet 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 janvier et le 8 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier adjoint M. Maxime Salois à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins des Patriotes
 1071 DE MONTARVILLE
 BOUCHERVILLE, QC
 J4B 6R2

8. Que les obligations soient signées par le maire M. Alexandre Bélisle et le greffier-trésorier adjoint M. Maxime Salois. La Municipalité de Verchères, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 468-2012 et 457-2011 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 juillet 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

2024-06-129

3. SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture :	25 juin 2024	Nombre de soumissions :	5
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	8 juillet 2024
Montant :	4 304 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 468-2012, 457-2011, 414-2008, 421-2008, 422-2008, 424-2008 et 593-2024, la Municipalité de Verchères souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Verchères a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 8 juillet 2024, au montant de 4 304 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
429 000 \$	4,50000 %	2025
450 000 \$	4,25000 %	2026
472 000 \$	4,05000 %	2027
495 000 \$	4,00000 %	2028
2 458 000 \$	4,00000 %	2029
Prix : 98,66300		Coût réel : 4,40788 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		
429 000 \$	4,50000 %	2025
450 000 \$	4,25000 %	2026
472 000 \$	4,10000 %	2027
495 000 \$	4,10000 %	2028
2 458 000 \$	4,10000 %	2029
Prix : 98,86832 Coût réel : 4,43778 %		

3 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.		
429 000 \$	4,50000 %	2025
450 000 \$	4,25000 %	2026
472 000 \$	4,00000 %	2027
495 000 \$	4,00000 %	2028
2 458 000 \$	4,00000 %	2029
Prix : 98,49500 Coût réel : 4,45130 %		

4 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
429 000 \$	4,50000 %	2025
450 000 \$	4,35000 %	2026
472 000 \$	4,20000 %	2027
495 000 \$	4,10000 %	2028
2 458 000 \$	4,10000 %	2029
Prix : 98,86500 Coût réel : 4,45299 %		

5 - BMO NESBITT BURNS INC.		
429 000 \$	4,25000 %	2025
450 000 \$	4,10000 %	2026
472 000 \$	4,10000 %	2027
495 000 \$	4,10000 %	2028
2 458 000 \$	4,20000 %	2029
Prix : 99,01100 Coût réel : 4,45396 %		

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau
APPUYÉE PAR : Monsieur Philippe Tremblay
 et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 304 000 \$ de la Municipalité de Verchères soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier adjoint M. Maxime Salois à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire M. Alexandre Bélisle et le greffier-trésorier adjoint M. Maxime Salois soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

2024-06-130

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 16h52.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



**M. Alexandre Bélisle,
Maire**



**Me Jean-Marc Simard,
Directeur des affaires juridiques et
greffier-trésorier**